



## Formation à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ambulatoire – programme théorique

### Public et pré-requis

Sages-femmes et médecins en activité, libéraux ou salariés, diplômés ou en cours d'études.

### Intervenants

Formation animée par un ou deux praticiens (médecins ou sages-femmes) et une conseillère conjugale et familiale. Intervention de professionnels du secteur géographique privilégiée en vue de favoriser la création ou le renforcement des réseaux locaux.

### Objectif général

Acquérir sur le plan théorique les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l'IVG médicamenteuse.

### Connaissances/compétences essentielles développées dans cette formation :

- Accueillir et accompagner les demandes d'IVG
- Connaître le cadre réglementaire
- Connaître les différentes situations de diagnostic
- Connaître la pharmacologie, les indications et contre-indications
- Connaître les complications possibles et pouvoir y remédier
- Pouvoir assurer le suivi ou l'orientation des patientes
- Pouvoir aider au choix d'une contraception ultérieure optimisée

Autres aspects abordés : état des lieux et historique ; représentations ; les différentes techniques d'IVG ; modalités pratiques ; contraception ; travail en réseau ; stage pratique et conventionnement.

**Validation :** assiduité conditionnant la remise d'une attestation de formation théorique.

**Evaluation :** pré- et post-tests ; évaluations en cours de formation. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants en fin de session.

**Outils pédagogiques et techniques :** brainstormings et évaluations des connaissances préalables aux exposés théoriques ; études de cas cliniques ; ateliers débat ; jeux de rôles. Formation en e-learning : logiciel de visioconférence & outils interactifs (envoi de tutoriels en amont et support technique pendant la formation).

**Pratique :** En complément de cette formation théorique, 5 demi-journées de stage seront effectuées dans un CIVG en vue de la signature d'une convention pour la pratique de l'IVG en ambulatoire (plus d'informations lors de la formation).

**Coût de la formation** (supports de formation compris) :

- Inscription à titre individuel : **350 €/participant**.
- Prise en charge formation continue (DPC ou prise en charge employeur) : **520 €/participant**.  
Dépôt de garantie de 350 € demandé aux professionnels souhaitant une prise en charge DPC (chèque encaissé en cas de réponse négative de l'ANDPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).
- Étudiants (internes en médecine & sages-femmes en formation) : 3 places réservées par session ; inscription gratuite, dans la limite des places disponibles.

**Format présentiel :** sessions programmées dans différents secteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Format classe virtuelle synchrone**



**Accessibilité :** Les sessions sont organisées dans des structures respectant la réglementation ERP et les normes d'accessibilité PMR.

**Pour tout autre besoin spécifique,** merci de nous contacter à : [contact@pleiraa.org](mailto:contact@pleiraa.org)